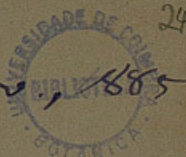


Paris, 3 nov., 1885



Monsieur,

Je vous renvoie ci-jointe l'épreuve du Lichen africain.

Le Homodinium doit être placé soit au commencement soit à la fin. C'est un genre de la famille des Collema-cées et de la tribu des Collema-cés; il ne doit donc pas être mis dans la famille des dichétiacées.

Si les lichens de P. Thonny sont peu nombreux, je pourrais me charger de les déterminer. Votre bien dévoué

W. Nylander.

